

COUT DE LA FORMATION

Inscription au concours : 82 €

Coût de la formation en voie directe

Financement par la région :

Coût de la formation en voie professionnelle

Financement employeur : 5617,50 €

Coût de la formation partielle

Une devis sera établi sur demande, en fonction des modules à valider.

AIDES FINANCIERES PENDANT LA FORMATION

- Bourses Régionales ou Indemnités Pôle Emploi / Mission Locale

PREPARATION AU CONCOURS

2 jours/semaine de Septembre à
Décembre
Coût : 1000 €

*Demande de renseignements et du dossier
d'inscription auprès du secrétariat*

CONCOURS

A partir du mois de Juillet, pré-inscription et téléchargement du dossier sur notre site internet

www.ifpsprivas.learneos.fr

INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTE

19, Cours du Temple
BP 241
07002 PRIVAS CEDEX

Téléphone : 04 75 20 16 02
ifps@privas-groupe-sainte-marie.com



INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTE DE PRIVAS

FORMATION ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL



ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 1 an
Début : Septembre
Fin : Octobre de l'année suivante

- 1365 heures
Théorie : 525 heures
Stages : 840 heures

- Congés annuels
8 semaines l'été
2 semaines à Noël
2 semaines en Hiver
2 semaines au Printemps

Une seule et même promotion pour les voies directes et les voies profession-



FORMATION THEORIQUE

4 domaines de formation

DF1

Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale

DF2

Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité

DF3

Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés

DF4

Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelles, le diplôme se compose d'un socle commun et de 3 spécialités:

- *Accompagnement de la vie à domicile*
- *Accompagnement de la vie en structure collective*
- *Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire*

LE METIER D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.